

M. A. Banks, K. E. H. Foti, *Banks on Using a Law Library*, 6th ed., Student Edition, Scarborough, Carswell, 1994, 334 pages, ISBN 0-459-55252-X

Brian B. Bruce (sous la direction de), *Work, Unemployment and Justice/Le travail, le chômage et la justice*, Montréal, Les Éditions Thémis, co-publié par le Canadian Institute for the Administration of Justice, 1994, 502 pages, ISBN 2-89400-045-6

Pierre Paul Côté, Christianne Dubreuil (sous la direction de), *La Morale et le droit des affaires (Les journées Maximilien-Caron 1993)*, Montréal, Les Éditions Thémis, 1994, 448 pages, ISBN 2-89400-034-0

Claude Dallaire, *Les dommages exemplaires sous le régime des Chartes*, Montréal, Wilson et Lafleur Ltée, 1995, 125 pages, ISBN 2-89127-311-7

H. Patrick Glenn, Monique Ouellette (sous la direction de), Canadian Institute for the Administration of Justice, *Culture, Justice and Law (1992)/La culture, la justice et le droit*, Montréal, Les Éditions Thémis, 1994, 251 pages, ISBN 2-89400-037-5

Denis Lemay, Dominique Goubau, *La recherche documentaire en droit*, 1995, 3^e éd., Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1995, 250 pages, ISBN 2-89127-308-7

Pauline Lesage-Jarjoura, Jean Lessard, Suzanne Philips-Nootens, *Éléments de responsabilité civile médicale — Le droit dans le quotidien de la médecine*, Cowansville, Les Éditions Yvon Blais Inc., 1995, 376 pages, ISBN 2-89073-903-X

Lyne Létourneau, *L'expérimentation animale : L'homme, l'éthique et la loi*, Montréal, Les Éditions Thémis, 1994, 198 pages, ISBN 2-89400-035-9

Ouvrage collectif, *Développements récents en droit administratif (1993)*, 194 pages, ISBN 2-89073-851-5, *Développements récents en droit administratif (1994)*, 240 pages, ISBN 2-89451-000-4, Montréal, Les Éditions Yvon Blais Inc.

Richard Fridman, Virginie Chan Sui Hing, Marc Doyon, Mistrale Goudreau and Patrice Garant

Volume 26, Number 3, September 1995

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1035890ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1035890ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Éditions Wilson & Lafleur, inc.

ISSN

0035-3086 (print)

2292-2512 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Fridman, R., Chan Sui Hing, V., Doyon, M., Goudreau, M. & Garant, P. (1995). Review of [M. A. Banks, K. E. H. Foti, *Banks on Using a Law Library*, 6th ed., Student Edition, Scarborough, Carswell, 1994, 334 pages, ISBN 0-459-55252-X / Brian B. Bruce (sous la direction de), *Work, Unemployment and Justice/Le travail, le chômage et la justice*, Montréal, Les Éditions Thémis, co-publié par le Canadian Institute for the Administration of Justice, 1994, 502 pages, ISBN 2-89400-045-6 / Pierre Paul Côté, Christianne Dubreuil (sous la direction de), *La Morale et le droit des affaires (Les journées Maximilien-Caron 1993)*, Montréal, Les Éditions Thémis, 1994, 448 pages, ISBN 2-89400-034-0 / Claude Dallaire, *Les dommages exemplaires sous le régime des Chartes*, Montréal, Wilson et Lafleur Ltée, 1995, 125 pages, ISBN 2-89127-311-7 / H. Patrick Glenn, Monique Ouellette (sous la direction de), Canadian Institute for the Administration of Justice, *Culture, Justice and Law (1992)/La culture, la justice et le droit*, Montréal, Les Éditions Thémis, 1994, 251 pages, ISBN 2-89400-037-5 / Denis Lemay, Dominique Goubau, *La recherche documentaire en droit*, 1995, 3^e éd., Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1995, 250 pages, ISBN 2-89127-308-7 / Pauline Lesage-Jarjoura, Jean Lessard, Suzanne Philips-Nootens, *Éléments de responsabilité civile médicale — Le droit dans le quotidien de la médecine*, Cowansville, Les Éditions Yvon Blais Inc., 1995, 376 pages, ISBN 2-89073-903-X / Lyne Létourneau, *L'expérimentation animale : L'homme, l'éthique et la loi*, Montréal, Les Éditions Thémis, 1994, 198 pages, ISBN 2-89400-035-9 / Ouvrage collectif, *Développements récents en droit administratif (1993)*, 194 pages, ISBN 2-89073-851-5, *Développements récents en droit administratif (1994)*, 240 pages, ISBN 2-89451-000-4, Montréal, Les Éditions Yvon Blais Inc.] *Revue générale de droit*, 26(3), 503–516. <https://doi.org/10.7202/1035890ar>

Droits d'auteur © Faculté de droit, Section de droit civil, Université d'Ottawa, 1995

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>



This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES

M. A. BANKS, K. E. H. FOTI, *Banks on Using a Law Library*, 6th ed., Student Edition, Scarborough, Carswell, 1994, 334 pages, ISBN 0-459-55252-X.

Banks on Using a Law Library is a comprehensive guide whose primary purposes are to assist law students in successfully manoeuvring their way through a law library and in accomplishing legal research on different topics by using the various available tools. It should however be noted that while this book may be geared towards students, its easy to follow index, well organized chapters and numerous examples and illustrations make it a useful reference tool for anyone whose job entails legal research.

The 6th edition of this book, co-authored by two law librarians, while following the same general format as its predecessor, does contain some revisions, most notably as regards the new *Civil Code of Québec*, the Revised Statutes of Ontario 1990 and automated legal research, such as QUICKLAW.

Banks on Using a Law Library is divided into seven chapters. The first is a general introduction, the second through fifth chapters deal with research in federal law, in Common Law provinces and in England, the sixth chapter covers the topic of automated legal research and the seventh, and final chapter, is devoted entirely to legal research as regards Québec legal materials.

More specifically, each chapter deals with a particular facet of legal research. The four chapters dealing primarily with Common Law provinces, Federal jurisdiction and English law, include a chapter on (1) *Law Reports* which addresses the major reporting services in the different Common law provinces, at the Federal level and in England, as well as subject reports dealing with a particular aspect of law (such as the Canadian Business Reports) and administrative board decisions; (2) *Statutes and Related Publications* which touches on the Constitution, the Revised Statutes of Canada, the different provincial and English statutes; (3) *Legal Encyclopedias and Digests* which provides, among other information, a detailed explanation of how to use the Cana-

dian Abridgement; and finally, (4) *Reference Books, Treatises and Periodicals* which covers such issues as using the Index to Canadian Legal Literature and the Index to Canadian Legal Periodical Literature. It should be noted that this list merely highlights certain of the major issues addressed in each chapter.

Most of the aforementioned sections and many of the subsections included therein contain a general introduction which situates the student within the context of the given topic. For example, the chapter on statutes and related publications explains the difference between federal and provincial jurisdictions and what occurs where one encroaches on the other. For the experienced individual, such an introduction can easily be ignored; however, for the novice at law, these small nuances assist in giving a researcher a base of understanding and help on providing some background for the research that is to be undertaken.

Furthermore, this book, in its chapter on Legal Encyclopedias and Digests, contains a subsection on solving a legal problem. This subsection provides a step by step explanation of how to solve a particular legal problem by using the different legal digests and encyclopedias. The example is made easy to follow thanks to the use of different illustrations representing the various tools that one uses in a law library. Given that researching with the legal encyclopedias and digests can often prove to be the most difficult and frustrating element of a legal research, this detailed example is particularly helpful. It should be noted, however, that since this book was authored by two Ontario Law librarians, the solution to this problem is given in the context of Ontario Law. Nonetheless, the approach to problem solving should be beneficial to the reader as many of the procedures described can be applied to other legal research problems.

The sixth chapter of this book which deals with Automated Legal Research has been updated since the last edition. While it provides a historical background into most of the major North-American automated legal

research systems (including the United States' Lexis and Westlaw systems), the core of this chapter focuses on the Canadian systems.

The most impressive feature of this section is the detailed analysis of QUICKLAW. In addition to providing the historical background of QUICKLAW, this chapter contains a list of the major QUICKLAW databases, as well as a detailed example of how to perform research using this system. This example is especially helpful in that it runs through the general QUICKLAW commands.

The final chapter is devoted entirely to research involving Québec legal materials. It contains information on researching topics in Québec legislation, jurisprudence and doctrine. In addition, there are subsections relating specifically to the *Civil Code of Lower Canada*, the new *Civil Code of Québec* and the *Code of Civil Procedure*. While less detailed than the chapters on research in Federal Law and in the Common Law Provinces, the information provided is adequate in most respects. The book clearly points out the different tools available to someone researching in Québec Law (such as *Les Commentaires du ministre de la Justice : Le Code civil du Québec : Un mouvement de société*) and succeeds in answering some commonly asked questions regarding the application of the new Civil Code. In addition, the history of the Civil Code and the *Code of Civil Procedure* are also covered.

For the most part, the chapter on Research in Québec is sufficient. It should be noted however, that it is lacking in certain respects. For example, while there is a subsection on the *Jurisprudence Express* and on the *Annuaire de jurisprudence du Québec*, they are very brief. They explain what the *Jurisprudence Express* and the *Annuaire de jurisprudence du Québec* are, but fail to provide the detailed analysis that is found in other areas of the book; there are no examples or illustrations regarding the use of these tools which is truly unfortunate, given the importance of these tools in Québec Legal Research.

The same can be said about the subsection on SOQUIJ (the Québec automated legal research database). While *Banks on Using a Law Library* does provide the historical background and a list and explanation of the available databases, it fails to provide examples similar to those provided in the chapter on QUICKLAW. Such examples would have been

very helpful in providing some insight into the workings of SOQUIJ.

Notwithstanding that the final chapter is lacking in certain respects, it does nonetheless provide an individual with the basic information on legislation, jurisprudence and other tools to help a given individual undertake a study in Québec law. In addition, Appendix 1 to this book provides a list of suggested reading materials, amongst which are selections that relate to Québec research. These references could serve to reply to many of the unanswered questions regarding legal research in Québec.

In general, *Banks on Using a Law Library* is a well constructed guide which would facilitate most research tasks. The authors deserve much credit. They have been able to provide an in-depth analysis of legal research tools as well as comprehensive examples and illustrations that make this an easy to follow book. As a result, this book would serve as a good reference source for any law student given that to succeed, the law student must be well equipped to conduct effective legal research.

Richard FRIDMAN
Student at the Faculty of Civil Law
of the University of Ottawa

Brian B. BRUCE (sous la direction de), *Work, Unemployment and Justice/Le travail, le chômage et la justice*, Montréal, Les Éditions Thémis, co-publié par le Canadian Institute for the Administration of Justice, 1994, 502 pages, ISBN 2-89400-045-6.

Cette œuvre est une compilation des textes présentés au colloque national sur *Le travail, le chômage et la justice* tenu en octobre 1991 à St-André-sur-Mer au Nouveau-Brunswick. Elle a été publiée sous la direction de Brian D. Bruce et co-publiée par le Canadian Institute for the Administration of Justice.

Ce volume contient vingt-huit articles qui étudient les différents aspects du thème de la conférence. Le premier article est écrit par Benoît Pelletier et est intitulé « Le partage des pouvoirs législatifs en matière de relations de travail ». L'auteur soulève à cette occasion, les trois règles principales à respecter en la matière.

Neil Swan présente son essai sur les « Economic and Social Effects of Immigration » et traite des décisions entourant l'immigration, ses effets politiques, ses effets économiques, et ses effets sociaux.

« L'équité salariale et l'employeur » est présenté par William J. Atkinson et aborde des sujets tels que l'impact économique de l'équité salariale et l'effet sur toute la structure salariale.

Juanita Westmoreland-Traoré se concentre plutôt sur la législation ontarienne sur l'équité salariale dans « Legislating Employment Equity in Ontario ». En ce faisant, elle fait un bref historique de la matière en soulevant les divers problèmes qui existent ainsi que des considérations en ce qui concerne la législation d'équité salariale.

« La récession économique et le droit québécois de la cessation d'emploi » est écrit par Gilles Trudeau et étudie le droit commun, l'avis de cessation d'emploi exigé par la *Loi sur les normes du travail* et les recours à l'encontre d'un congédiement sans cause juste et suffisante.

Karin McCaskill, de sa part, présente un texte intitulé « Beyond Reasonable Notice : Other Damages for Wrongful Dismissal » et nous offre huit possibilités de demande en dommages pour un congédiement sans cause. Brian A. Grosman et John R. Martin, exposent les divers dommages extra-contractuels disponibles pour les actions en congédiement sans cause (« Non-Contractual Damages in Wrongful Dismissal Actions »).

L'Honorable juge N.W. Sherstobitoff de la Cour d'appel de Saskatchewan aborde le sujet du congédiement déguisé dans son texte « Constructive Dismissal ». Il parle ainsi de la doctrine, des changements litigieux ainsi que de la médiation. M.F. Harrington nous livre une étude intitulée « Application of the Duty of Mitigation in Constructive Dismissal — Recent Case Law ».

Quant à Barry B. Fisher, il a cru important d'aborder le sujet des « Current Issues in the Assessment of Reasonable Notice Periods » où il analyse la méthode de l'intention présumée, la méthode de la politique publique et de la réforme.

Robin Elliott dévoile « An Insider's View of the Mandatory Retirement Cases » où il étudie deux arrêts dans lesquels il

a été impliqué. Il traite ainsi de l'audition, de la Cour d'appel et de la Cour suprême du Canada. Il termine son essai avec une réflexion. De sa part, Jack R. London aborde les aspects légaux, humains, sociaux et économiques de la retraite obligatoire dans son texte « The Legal, Human, Social and Economic Issues Involved in Mandatory Retirement ». George W. Adams exploite davantage ce sujet en analysant les choix constitutionnels dans « Constitutional Choices : The Case of Mandatory Retirement ».

Quant à l'Honorable juge Gérard V. La Forest de la Cour suprême du Canada, il exploite le sujet de la « Labour Law and the Charter in the Supreme Court of Canada ».

Catherine Swinton a plutôt choisi le sujet de « The Duty of Reasonable Accommodation and Gender Equality ». Elle parle ainsi de l'égalité des sexes et de la discrimination.

Charles E. Humphrey se consacre à la protection des droits statutaires : « Protecting Status Rights : Employment and Labour Tribunal Remedies ». Il traite de la raison d'être de ces recours, de la Commission des relations de travail, des tribunaux de droits humanitaires et du tribunal des compensations des travailleurs.

Bernard Adell aborde la question plus vaste de « Employment Law and Employment Tribunals : Where Should we be Heading? » Il parle de la complexité de nos systèmes juridiques en donnant comme exemple le nombre élevé des régimes réglementaires et la diversité des tribunaux disponibles.

Augustus Lilly soulève le sujet de la révision judiciaire de l'interprétation statutaire des arbitres.

L'Honorable juge W.J. Vancise de la Cour d'appel de Saskatchewan fait le tour de la jurisprudence en ce qui a trait à la révision judiciaire : « From the Cornfields of Ontario to Double Breasting in Newfoundland — What Does it all Mean? ».

Quant à l'Honorable juge Denis Lévesque de la Cour supérieure du Québec, il se livre plutôt aux « développements récents du contentieux administratif en droit du travail » en regardant l'attitude de la Cour suprême ainsi qu'à l'application de la doctrine de l'épuisement des recours.

Jean-Pierre Villagi évalue la question suivante : « Les nouvelles dispositions de la *Loi sur les normes du travail* du Québec : le

législateur a-t-il visé juste? ». Il soupèse la tentative d'harmonisation du milieu du travail et du milieu familial ainsi que de la situation des salariés à temps partiel.

« Labour Codes and Standards: Benefactors or Beneficiaries? » est écrit par Robert M. Parry où il expose deux modèles que les diverses législations pourraient prendre comme exemple.

Mike McKee, de sa part, nous présente la situation de la législation au Nouveau-Brunswick dans « Development of Employment Standards Legislation in New Brunswick ». Il couvre la période allant de l'année 1784 à l'année 1990.

L'exposé de Charles T. Hackland porte sur les « Non-Competition Covenants ». Ce texte traite des clauses de non-concurrence et plus particulièrement, du principe général, de la relation entre ces clauses et les obligations fiduciaires, de l'intérêt public et du congédiement illégal et de la force légale de la clause restrictive.

James F. LeMesurier présente le texte: « Fiduciary Duties of Departing Employees » où il explique le concept de l'employé comme fiduciaire. Suzanne P. Boivin, analyse « Les obligations des ancien(ne)s employé(e)s: l'état du droit de Québec » sous deux aspects: lorsqu'on est en présence d'une clause restrictive d'emploi, et lorsqu'il y a absence d'une telle clause ou lorsque la clause est déclarée invalide.

Finalement, le dernier texte de cet ouvrage est écrit par Anil Verma et Joseph M. Weiler: « Restructuring in Industrial Relations and the Role for Public Policy ». Ils parlent des relations industrielles, des stratégies compétitives pour les corporations canadiennes, entre autres.

En somme, c'est une œuvre assez complète — elle traite des divers aspects relatifs au travail, au chômage et à la justice. De plus, les auteurs sont des experts dans leur domaine — la plupart sont des professeurs, quelques-uns sont des juges, d'autres, des praticiens et d'autres, des commissaires. Il s'agit vraiment d'une compilation de textes informatifs provenant de bonnes sources — à ne pas manquer!

Virginie CHAN SUI HING
Étudiante à la Faculté de droit
de l'Université d'Ottawa

Pierre Paul CÔTÉ, Christianne DUBREUIL
(sous la direction de), *La Morale et le droit des affaires (Les journées Maximilien-Caron 1993)*, Montréal, Les Éditions Thémis, 1994, 448 pages, ISBN 2-89400-034-0.

Canadian courts have recently shown a tendency in judging matters concerning the business affairs of companies and individuals, to take the moral implications of business transactions into consideration. In so doing the courts have been looking to the circumstances surrounding business relationships as a means of determining how a particular matter should be judged. Where, for example, one party is in a weaker bargaining position than another (a contract of adhesion), a judge, in rendering a decision will often look outside the ambit of the contract to see if there has been any oppressive action by the party who stipulated the obligation, and whether there has been any act of bad faith on the part of the contracting parties. This method of interpreting business relationships and contracts has apparently affixed itself to the Canadian legal landscape, as this approach has been adopted by Canada's highest court in such matters as the *National Bank of Canada v. Houle*, [1990] 3 S.C.R. 122 and *Lac Minerals v. International Corona Resources*, [1989] 2 S.C.R. 574. In addition, the *Civil Code of Québec*, that has been in effect since January 1, 1994 also provides for the obligation of parties to exercise their rights in good faith (Articles 6, 7, 1375). It is therefore self evident that the topic of morality in business law is a very current issue; it has undoubtedly taken on considerable importance lately as we have evolved from a society which promoted the pure *liberty to contract* towards one that focuses much more on the underlying morality behind a contract. It is in this context that the many writings that make up *La morale et le droit des affaires* were compiled.

This book groups seventeen texts from various experts in different fields of business law. It begins with an opening statement by the Honourable Justice Beverley McLachlin of the Supreme Court of Canada, which provides a cursory view of the notions of morality and law and how they complement each other. Subsequently, the book is divided into seven distinct chapters, each of which deals with a particular aspect of business law.

The first such chapter shares the title of the book, "La morale et le droit des affaires". It contains two texts, one by Justice

Thérèse Rousseau-Houle of the Québec Court of Appeal, entitled « Le fondement moral du droit des affaires : les applications en droit civil québécois » and one by Jean Bigot entitled « L'exemple du secteur financier à la lumière du droit français ». These texts analyze the effects that morality has had in dictating the way in which the law governs the business relations between individuals. More specifically, the first article focuses on the way in which judges apply the law and the way in which morality plays a role in influencing a final decision, whereas the contribution of Bigot analyses the issue of morality as it affects the financial sector, such as banks.

The second chapter of the book, "Le droit des sociétés et de leurs dirigeants" consists of three articles. The first one, "Commercial Morality Through Capitalist Law : Limited Possibilities" by Henry J. Glasbeek studies morality in the context of what the author deems to be a liberal and capitalistic legal system (p. 77). The second writing by Paul Martel entitled "La loyauté et la bonne foi dans les compagnies au Québec" deals with the obligations of directors under the *Canadian Business Corporations Act* and the *Civil Code of Québec*. He addresses the obligations of loyalty and good faith that have recently found their way into Québec law, and compares these obligations to similar ones that exist in the Common Law provinces. Finally, Nicola Di Iorio and Laurent Lesage, in their article entitled "La bonne foi et le contrat de travail : affaire de morale ou morale d'affaires", analyze the role of morality in the employment contract. This is done by undertaking a study of the legislation and the jurisprudence in Québec.

The third chapter, "L'entreprise et ses créanciers", consists of one text by Jean-Yves Fortin, Bernard Boucher and Pierre Labrie which addresses the ways in which companies use the *Companies' Creditors Arrangement Act* (R.S.C. 1985, c. C-36) as a means of reorganizing their debt. This text undertakes a critical comparison of this law with the arrangement provisions under the amended *Bankruptcy and Insolvency Act*.

Chapter Four is devoted to intellectual property. It contains writings by Ysolde Gendreau and Serge Pichette which touch on the topics of compulsory licenses and moral rights in intellectual property as well as unfair competition practices in the context of intellectual property.

The book then has a chapter on insurance law. Given that this topic deals with a contract that is considered to be concluded in the utmost of good faith, morality takes on a very important significance. The two articles in this chapter delve into the good faith obligation from two different perspectives. In the first article by Christianne Dubreuil ("Les devoirs de renseignements de l'assureur : vers une moralisation des relations entre assureurs et assurés"), the author looks at the obligation of the insurer to inform a potential client, in precontractual negotiations, of information that may be considered pertinent by the potential client. This topic is addressed from both the Civil Law and Common Law perspectives. In a second text by Odette Jobin-Laberge, "Le difficile équilibre entre les droits de l'assuré et les droits de l'assureur", the author looks at the Canadian jurisprudence regarding the issue of the moral obligations of one party towards another in insurance law.

The sixth chapter covers securities law. In a first document, entitled "Le porteur d'actions subalternes et l'offre publique d'achat : à la recherche de l'équité et de l'efficacité" by Vilaysoun Loungnarath Jr., an analysis of the pros and cons of subordinate shares is undertaken. The author analyses the economic reasons that favour such securities while juxtaposing such economic benefits on the moral dilemmas that such shares raise. In analyzing various doctrines and theories, he concludes that we should perhaps go the route of American jurisprudence in accepting that subordinate shares have their benefits but in recognizing that holders of subordinate shares are more vulnerable than holders of ordinary shares. Consequently, where the rights of subordinate shareholders are at stake, courts should apply more severe criteria when revising decisions of a corporation that may adversely affect these rights.

The second article in this chapter, by Paul Fortugno, President of the Québec Securities Commission, "L'internationalisation des marchés et l'innovation financière : les nouveaux défis de la Commission des Valeurs Mobilières du Québec", lists the challenges that the Québec Securities Commission has been faced with in the past and those that will inevitably have to be addressed in the not too distant future.

Finally, the last chapter consists of four texts that touch on the different elements of morality as they relate to the topic of commercial contracts. The first text deals with

good faith in the context of international sales contracts ("La bonne foi dans la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises", by Guy Lefebvre). The second document considers the moral obligations in contract law as well as the principle of good faith as a means of insuring a certain equality between the contracting parties ("L'interprétation des contrats et la morale judiciaire", by Louise Poudrier-Lebel). The third text covers the ways in which courts have increasingly applied the principles of good faith and equity in rendering judgments in matters that involve commercial contracts. In addition, the author undertakes an analysis of the legislative and socio-economic context which has led to this increased intervention on the part of our courts in matters involving contracts ("Les mécanismes d'encadrement judiciaire des relations commerciales contractuelles et extracontractuelles: évolution et tendance", by Daniel Picotte). Finally, in an article entitled "Relations franchiseur-franchisé: nature et étendue des obligations du franchiseur", Alexander S. Konigsberg and Anne-Marie Gauthier examine the moral obligations that are involved where there is a franchiser/franchisee relationship.

It is apparent from the foregoing that the issue of morality permeates business law. It is a topic of paramount importance, given that the laws of Québec and the Common Law now take into consideration certain moral elements where business contracts and practices are the object of judicial action. In addition Canadian courts have accepted that principles such as good faith, the obligation of loyalty and honesty and the principle of equity play an important role in analyzing a particular business situation, be it contractual or extracontractual. Consequently, we must take precautions to ensure that these principles are considered in our every day business practices so as to avoid surprises, should legal action ever be undertaken. This book is helpful in forcing the reader to focus on the moral elements that now make up an important facet of our business law. It makes one better appreciate the moral principles that should be considered in conducting one's business affairs and stresses the new approach used by the courts in interpreting business contracts and in judging business affairs.

Richard FRIDMAN
 Student at the Faculty of Civil
 Law of the University of
 Ottawa

Claude DALLAIRE, *Les dommages exemplaires sous le régime des Chartes*, Montréal, Wilson et Lafleur Ltée, 1995, 125 pages, ISBN 2-89127-311-7.

Nous savons tous que l'adoption relativement récente des Chartes des droits et libertés canadienne et québécoise est venue bouleverser notre univers juridique. Seul l'avenir saura nous dire à quel point ce phénomène est important; mais on peut dire d'ores et déjà que l'application et l'interprétation des Chartes par les tribunaux et les auteurs, depuis leur apparition, 1976 pour la Charte québécoise et 1982 pour la Charte canadienne, posent de sérieuses difficultés. La question des dommages exemplaires fait partie de ces points sensibles où règne présentement une certaine confusion.

Le texte de ce volume est en fait le mémoire de maîtrise que l'auteure a complété en 1994. Bachelière en droit de l'Université Laval, admise au Barreau en 1988, elle pratique essentiellement en litige civil et criminel et enseigne à l'École du Barreau depuis 1993. L'importance du sujet et la qualité de traitement ont sûrement incité l'éditeur à le publier, ce qui a l'avantage de le rendre disponible à tous les lecteurs intéressés.

L'ouvrage se divise en deux chapitres. Le premier, sur l'origine, la nature et le but des dommages exemplaires, traite de questions plus théoriques. On y fait l'historique des dommages exemplaires en droit anglo-saxon et en droit québécois. Ensuite l'auteur y va de considérations plus socio-philosophiques sur la nature et le but de ces dommages; elle insiste sur l'aspect «exemplaires» plutôt que «punitifs» de ceux-ci. Cette opinion nous semble discutable. Il est clair, et cela en vertu des deux Chartes, que les dommages exemplaires représentent une sanction de nature pénale à la violation des droits et libertés. L'auteure, qui est en faveur d'une plus grande application des dommages exemplaires par les tribunaux, essaie ainsi de nous montrer le beau côté de la chose, c'est-à-dire le caractère dissuasif, en considérant le caractère répressif comme secondaire. Ce débat de fond est bien connu en droit pénal et il est toujours risqué de se prononcer avec trop d'assurance.

La dernière section de ce premier chapitre porte sur les fondements des dommages exemplaires comme sanction constitutionnelle et quasi constitutionnelle. Par constitutionnelle on réfère à l'article 24(1) de

la Charte canadienne et par quasi constitutionnelle, à la Charte québécoise. L'auteure analyse le libellé de ces dispositions, regarde l'interprétation jurisprudentielle qui en a été faite, souligne les égarements et propose des solutions interprétatives. Nous savons que l'article 24(1) est particulièrement obscur parce qu'il ne fait aucunement mention de dommages exemplaires. Cette question complexe, en plus de certains autres problèmes d'interprétation que soulèvent les éléments textuels de l'article 24(1) de la Charte, sont fort bien développés dans cette section. Ce chapitre se termine avec l'analyse de l'article 49(2) de la Charte québécoise qui est, quant à lui, beaucoup plus explicite dans son libellé.

Le deuxième chapitre, sur la mise en œuvre et les modalités d'octroi des dommages exemplaires, concerne des points plus pratiques. Dans un premier temps, l'auteure identifie les acteurs en présence : d'abord savoir qui a qualité pour agir en tant que demandeur, ensuite qui peut être tenu responsable de la violation du droit et se voir obliger de payer des dommages exemplaires. Ce dernier point est particulièrement complexe dans le cadre de la Charte canadienne; on n'a qu'à penser à toute la problématique qui entoure l'interprétation de l'article 32. De plus, le lien préposé-employeur n'est pas toujours simple, peut-on condamner personnellement un employé? Quand et à quelles conditions? Faut-il pour cela voir la nature des actes visés? Ce point est traité en abordant les notions jurisprudentielles de décisions politiques et de décisions opérationnelles. Cette distinction, comme le souligne l'auteure, qui s'applique dans le domaine de la responsabilité extra-contractuelle de l'État, ne doit pas être transposée aux dommages exemplaires qui sont plutôt de nature pénale.

Autre problème pratique, celui du tribunal compétent pour entendre les demandes en dommages exemplaires. L'auteure suggère qu'il soit possible d'octroyer des dommages exemplaires à la suite d'un recours civil ou d'un recours pénal. Il y aurait présentement une grande confusion à ce sujet, surtout en ce qui a trait à l'interprétation de l'expression « tribunal compétent » qu'on retrouve à l'article 24(1) de la Charte canadienne. Le fardeau de preuve requis est aussi une question délicate faisant l'objet d'une étude dans ce deuxième chapitre. À l'article 49(2) de la Charte québécoise, le législateur exige la preuve de l'intention; l'article 24(1) de la Charte canadienne, quant à lui, est silencieux sur le degré de

preuve. L'auteure suggère que les tribunaux exigent un fardeau de preuve moins lourd lorsqu'il s'agit d'une violation à la Charte canadienne, donc d'une application de l'article 24(1). Les arguments de l'auteure suscitent la réflexion et alimenteront sûrement les discussions futures sur le sujet. Nous savons que les dommages exemplaires n'ont pas comme objectif d'indemniser la victime; nous ne sommes plus dans la sphère extra-contractuelle qui exige la preuve du préjudice subi. Ainsi, les critères d'octroi et d'évaluation des dommages exemplaires auront une spécificité propre. Les montants accordés se feront sur la base de critères particuliers, en tenant compte de facteurs abstraits et concrets. Une section bien étoffée s'arrête sur ce point important. À noter que l'auteure utilise à plusieurs reprises le mot « débiteur » et nous croyons qu'il faudrait plutôt y lire le mot « défendeur », ce qui serait plus approprié, mais cela ne gêne en rien la compréhension du texte.

Les deux derniers points traités par l'auteure se rapportent aux règles de prescription applicables et à la question des intérêts et de l'indemnité additionnelle. L'important pour l'auteure étant de ne pas confondre le recours en dommages compensatoires et le recours en dommages exemplaires. Cette mise en garde revient régulièrement tout au long de ce volume parce qu'il s'agit d'un facteur important dans la confusion actuelle des tribunaux en matière de dommages exemplaires.

Il est regrettable que la liste de jurisprudence à la fin du volume ne soit pas un index indiquant la page ou la section où le jugement a été cité. Cela oblige le lecteur à chercher à quel endroit se trouve la citation. Ceci peut s'avérer pénible si nos recherches ont comme point de départ un jugement précis. Il s'agit d'un détail technique qui n'affecte en rien la qualité indéniable de cet ouvrage.

Le volume de Claude Dallaire est d'une lecture agréable. Sa brièveté n'enlève rien à sa qualité. Elle fait le tour des questions les plus importantes sur un sujet qui risque de prendre de plus en plus d'ampleur. Si on considère que les dommages exemplaires sont en quelque sorte la sanction pénale des Chartes des droits et libertés; que ces Chartes devraient profiter surtout aux individus face aux gouvernements et aux employeurs, ces derniers en vertu de la Charte québécoise, il faut voir que ces dommages peuvent devenir un outil précieux qu'il importe de bien définir. Ce volume

a l'avantage de très bien circonscrire le débat en proposant des solutions très valables juridiquement et pratiquement.

Marc DOYON
Étudiant à la Faculté de droit
de l'Université d'Ottawa

H. PATRICK GLENN, MONIQUE OUELLETTE (sous la direction de), **Canadian Institute for the Administration of Justice, Culture, Justice and Law (1992)/La culture, la justice et le droit**, Montréal, Les Éditions Thémis, 1994, 251 pages, ISBN 2-89400-037-5.

This book compiles the presentations that were made at the *National Conference on Culture, Justice and the Law* that was hosted in Montreal by the Canadian Institute for the Administration of Justice, between October 14th and 17th, 1992.

The issue of Culture, Justice and the Law comprises many facets, all of which cannot be addressed in a single volume. However, this book contains eighteen different texts, in both the French and English languages, that do manage to cover an array of different elements that fall under the general heading that makes up the title of this book.

The contents of this publication, while not formally divided, could nonetheless be broken down into four general parts. The first and most voluminous section comprises the first 75 pages and deals with the impact that culture has had on the evolving legal systems of this country. The first few articles discuss the changing cultural landscape of Canada ("Lord Durham Revisited: the Cultural Struggle of Nations and Peoples Within the Canadian State" by Kenneth Coates) and the development of the Common Law and Civil Law systems and the effects that these systems have had on each other ("Développement de deux cultures juridiques distinctes au Canada" by Gérard Snow, "Le Code civil, droit commun?" by Jean-Maurice Brisson and "Culture and the Common Law" by H. Patrick Glenn). Also, analyzed in this book are the changing social values as regards the notion of the *nuclear family* and the equality of the sexes which has had a profound impact on the society and the law which applies to it ("Nouveaux rapports sociaux et transformations des sociétés contemporaines" by Simon Langlois).

The second part of this book deals with a topic that has been increasingly controversial over the past few years — multiculturalism. This issue is studied from many different angles. In one article, the Constitutional elements surrounding multiculturalism are analyzed, most notably as regards section 27 of the *Canadian Charter of Rights and Freedoms* ("Multiculturalism and the Canadian Constitution" by Katherine Swinton). In a subsequent article, the treatment of cultural minorities by the legal system and the need for the legal system to adapt from a mono-cultural system to a poly-cultural one which recognizes the different cultures that make up Canada is addressed ("Treatment of Cultural Minorities and Administration of Justice Issues by the Media" by Haroon Siddiqui). Finally, this section concludes with a look at the importance of the representation of cultural minorities on administrative bodies. More particularly, an analysis of immigration boards is undertaken and it is noted it is fundamental that such a system render decisions that reflect sensitivity to cross-cultural differences. This, the author notes, can be facilitated by the representation of cultural minorities on panels ("The Representation of Cultural Minorities on Administrative Tribunals: the Importance of Diversity" by Nurjehan N. Mawani).

The third part of this book examines the impact of legislation and regulatory organizations on the media, film and arts industries in Canada as a means of preserving Canadian culture. More specifically, there are articles dealing with the issues of Canadian content on television ("Canadian Content on Television: New Developments in Law and Policy" by Peter S. Grant); the means used by government to ensure the protection of the Canadian cultural identity ("La protection juridique des arts et de la culture" by M^e Jacques R. Allyn c.r. and "Legal Protection of Art and Culture" by Harvey Corn); and the recent developments in restitution and return of cultural property from one nation to another ("Recent Developments in Restitution and Return of Cultural Property" by Sharon A. Williams).

Finally, this book concludes with some texts that suggest ways in which our legal system could be improved by becoming more accommodating of cultural elements in society. It is pointed out that cultural considerations can often play an important role in determining guilt or innocence and criminal

intent or lack thereof ("Cultural Considerations in Evidence and Decision-Making" by Robert. T. Moran). As well, the section concludes with an article on community sentencing circles as a method of dealing with certain criminals in society. It is suggested that this would address the underlying conditions that result in criminal acts thus helping us, as a society, to deal with the issue of crime and making criminals face up to their actions ("Community Sentencing Circles: Forging New Partnerships and Empowering Communities" by His Honour Judge Barry Stuart).

Other contributors to this book are Mr. Justice R.P. Kerans, Barry Thomas, the Honourable Justice Louise Mailhot and the Honourable Justice Jean-Charles Coutu.

This book covers a wide array of subjects which have taken on significant importance over the past few years. While Canada is often referred to as having two founding nations, we cannot deny the fact that since the 19th century, the Canadian cultural landscape has evolved. In addition to its aboriginal people, Canada has become a hub for many other religious, ethnic and cultural groups and this book supports the view that it is important that this be reflected both in the law and in the way in which it is administered.

RICHARD FRIDMAN
Student at the Faculty of Law
of the University of Ottawa

Denis LEMAY, Dominique GOUBAU, *La recherche documentaire en droit*, 1995, 3^e éd., Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1995, 250 pages, ISBN 2-89127-308-7.

L'enseignement du cours sur la recherche documentaire en droit a toujours été un défi pédagogique de taille : il s'agit bien d'une tâche hasardeuse que d'enseigner, généralement à des étudiants de première année, donc tout nouvellement initiés aux sources formelles du droit (la loi, le règlement, la jurisprudence, la doctrine, la coutume, les traités internationaux), à se repérer dans les multiples ouvrages où les règles de droit sont répertoriées et publiées. L'étudiant doit, non seulement se familiariser avec les différents outils de recherche disponibles, mais aussi apprendre à identifier les règles applicables à un problème et les branches ou secteurs dont elles relèvent. Puisqu'il doit utiliser tant les docu-

ments québécois que les rapports et recueils canadiens, l'étudiant doit en principe comprendre tant les classifications du droit civil que de la common law. On peut donner un exemple : pour traiter d'une question de dommages pour l'inexécution d'un contrat, l'étudiant doit en théorie comprendre autant la classification des obligations de Pothier que les fines distinctions entre les dommages de la common law et les dommages en *Equity*. Pas une mince affaire lorsqu'on vient à peine de finir un premier cours sur le droit des obligations!

Ce défi pédagogique, messieurs Denis Lemay et Dominique Goubau de l'Université Laval l'ont relevé en publiant l'ouvrage *La recherche documentaire en droit*. Ce livre mis à jour au 1^{er} novembre 1994 est sans l'ombre d'un doute un outil fort utile pour l'enseignement des méthodes de recherche juridique. L'ouvrage présente les sources documentaires des droits canadien et étranger en traitant successivement des lois et des règlements fédéraux et provinciaux (du Québec, des autres provinces canadiennes et des territoires canadiens), de la jurisprudence, de la doctrine ainsi que des droits français, anglais et américain. En annexe, on présente une série de dictionnaires juridiques ainsi que des recueils et des outils de repérage des traités internationaux.

Il convient de souligner une nouveauté dans cette édition de 1995; la démarche informatique est désormais intégrée. Toutefois, le lecteur ne doit pas s'attendre à trouver dans ce livre un guide complet d'accès aux banques de données informatisées. Dans l'introduction, on se contente d'expliquer les notions de base du monde informatique de même que les avantages et désavantages des recherches automatisées; par la suite, chaque section réfère aux banques de données pertinentes.

Les parties les plus développées de l'ouvrage portent sur le repérage des textes législatifs et réglementaires fédéraux et québécois. Dans un premier temps, on passe en revue très sommairement le partage des compétences législatives et les principales étapes de l'élaboration et de la modification d'une loi. On détaille ensuite la démarche à suivre pour trouver ou mettre à jour une loi refondue ou révisée, une loi sessionnelle ou annuelle ainsi que pour trouver les dates d'entrée en vigueur des lois. La recherche de la législation des provinces de common law et des territoires canadiens est expliquée par tableaux synop-

tiques. La même approche est suivie pour les règlements fédéraux et provinciaux.

Dans la section sur la jurisprudence, on présente de façon très succincte les outils de repérage québécois et canadiens en rappelant les différentes méthodes de classification des jugements (méthode thématique, méthode de la législation citée, méthode de la jurisprudence citée, méthode de la définition judiciaire). Est inclus dans ce chapitre, un tableau fort utile des recueils courants de jurisprudence judiciaire, qui indique les titres des recueils, leur abréviation et leur disponibilité électronique.

Le chapitre sur la doctrine présente les outils de repérage canadiens et étrangers, des articles de doctrine et des livres. Le tout est suivi d'un tableau des périodiques juridiques canadiens courants et de leur abréviation. Le chapitre se termine par des informations fort intéressantes sur les publications indicatives de nouveauté, les modes d'accès aux fichiers des autres bibliothèques ainsi que sur le repérage et la consultation des thèses en droit.

Dans le chapitre intitulé « Droits complémentaires », les auteurs abordent sommairement la recherche documentaire en droits français, anglais et américain. L'exposé est succinct mais donne une piste de départ pour explorer une question de droit dans chacune de ces juridictions.

Enfin, il convient de souligner que tout au long de l'ouvrage, les auteurs indiquent dans des passages nettement identifiés les étapes du cheminement pour effectuer une recherche. Ces passages facilement repérables seront certainement très utiles pour les étudiants et étudiantes qui effectuent pour la première fois une recherche juridique.

En conclusion, voilà un ouvrage succinct et clair qui expose l'essentiel de la recherche documentaire en droit. Il s'agit sans aucun doute d'un ouvrage qui sera très apprécié des étudiants qui suivent le cours de recherche juridique de même que des juristes ou futurs juristes qui ont besoin de rafraîchir leurs connaissances sur les outils canadiens et québécois de documentation juridique.

Mistrale GOUDREAU
Professeure à la Faculté de
droit de l'Université d'Ottawa

Pauline LESAGE-JARJOURA, Jean LESSARD, Suzanne PHILIPS-NOOTENS, *Éléments de responsabilité civile médicale — Le droit dans le quotidien de la médecine*, Cowansville, Les Éditions Yvon Blais Inc., 1995, 376 pages, ISBN 2-89073-903-X.

La responsabilité civile médicale se situe à l'intérieur d'une dynamique fort complexe. L'expertise du médecin crée, comme c'est le cas pour plusieurs professionnels, une relation d'inégalité avec le client qui se trouve à être encore plus délicate puisqu'elle a pour objet la santé de ce dernier. Le législateur et les tribunaux ont été obligés de circonscrire de façon particulière les obligations et les droits de chacune des parties en présence. Nous savons qu'au Québec l'article 1457 du *Code civil du Québec* (anciennement l'article 1053 du *Code civil du Bas-Canada*) est l'article de base en matière de responsabilité civile. Les trois éléments à prouver pour qu'il y ait responsabilité sont : la faute, le dommage et le lien de causalité entre ces deux éléments. Les tribunaux évaluent cette preuve en fonction des circonstances, du rapport entre les parties et de leurs obligations respectives selon la jurisprudence et les lois appropriées. Cet ouvrage vise précisément à donner un portrait global de tous ces facteurs pertinents à la responsabilité civile médicale au Québec.

Avec la réforme du Code civil, l'évolution législative et jurisprudentielle des dernières années, un volume comme celui-ci est pratiquement essentiel pour les médecins et les juristes; c'est pourquoi on a volontairement écrit dans un langage accessible à tous lecteurs intéressés. Les trois auteurs, de par leur formation, sont tous familiers à la médecine et au droit. Pauline Lesage-Jarjoura est médecin et elle a complété une maîtrise en droit de la santé à l'Université de Sherbrooke. Jean Lessard est également médecin, mais il a obtenu une licence en droit à l'Université de Sherbrooke et a été admis au Barreau avant d'entreprendre ses études médicales. Suzanne Philips-Nootens, quant à elle, a déjà exercé la médecine avant de compléter des études en droit aux Universités de Sherbrooke et McGill. Elle est actuellement professeure titulaire à Sherbrooke. Cette polyvalence permet d'offrir un produit qui tient compte à la fois des médecins et des juristes.

Le volume se divise en deux titres. Le premier traite des principes généraux de la responsabilité civile médicale et comprend quatre chapitres. Le chapitre premier

porte sur les relations juridiques entre le médecin et le patient; cette question a plus d'importance depuis l'entrée en vigueur de l'article 1458 du *Code civil du Québec* ayant pour effet de séparer le recours contractuel du recours extracontractuel. Or, à l'exception de cas particuliers, comme le patient inconscient lors de son arrivée à l'urgence, on considère qu'il y a un contrat entre le médecin et son patient. Toutefois, comme on le souligne dans cet ouvrage, la nature particulière de ce contrat, généralement verbal et mal défini et l'uniformisation du Code civil pour les deux recours quant à la possibilité de réparation pour le préjudice subi, ont pour effet de rendre le contenu de l'obligation médicale et l'application des règles en matière de responsabilité semblables — que l'on soit dans la sphère contractuelle ou extracontractuelle. Le deuxième chapitre traite de la responsabilité du médecin pour son fait personnel. On y aborde les notions générales de la responsabilité civile dans le contexte de la pratique médicale. La notion juridique de faute et ses critères d'appréciation, la preuve de la faute, le préjudice et son évaluation, le lien de causalité et, finalement, quelques éléments complémentaires sur le recours en responsabilité. Le chapitre trois porte sur la responsabilité du médecin pour le fait d'une autre personne, dans un cadre contractuel ou non. Il y est question du partage de responsabilité dans certains cas et de la responsabilité du médecin pour ses auxiliaires ou pour les actes médicaux délégués. Le quatrième chapitre aborde toute la problématique de la responsabilité du médecin pour le matériel et les produits qu'il utilise.

La notion de faute, examinée dans les premiers chapitres, ne se définit que si on l'analyse dans le contexte particulier de l'obligation médicale. La nature et l'étendue de l'obligation médicale est ce qui distingue la responsabilité civile médicale des autres formes possibles de responsabilité civile. C'est pourquoi les auteurs y consacrent la majeure partie de leur ouvrage sous le titre deux : La mise en œuvre de l'obligation médicale. Après avoir défini celle-ci comme étant une obligation de moyens ou de diligence selon les règles de l'art, au titre précédent, les auteurs vont relever, à l'intérieur de ce deuxième titre, les caractéristiques particulières de cette obligation. Ces caractéristiques se dégagent de la jurisprudence et d'un ensemble de lois et de règlements connexes à la pratique médicale. Le premier chapitre porte sur l'obligation du médecin de renseigner son patient et d'obtenir

son consentement. Toute la question de l'information, son contenu, ses limites, son destinataire; puis celle du consentement nécessaire et des exceptions à ce principe selon les circonstances. L'obligation de soigner au cœur de la pratique médicale est l'objet du deuxième chapitre. On y voit principalement l'application des soins et le diagnostic dans le contexte d'une obligation de moyens. Le chapitre trois a logiquement comme sujet l'obligation pour le médecin de suivre son patient une fois les soins donnés. Plusieurs problèmes possibles sont soulevés et les auteurs nous donnent les solutions apportées par la jurisprudence comme c'est le cas pour chacun des chapitres de ce volume. Le quatrième chapitre traite de l'obligation au secret professionnel dont les fondements sont plutôt législatifs. Finalement le cinquième et dernier chapitre porte sur la question du dossier médical, de la tenue de celui-ci, sa confidentialité et son accès; tout cela vu surtout à travers la législation pertinente et l'interprétation jurisprudentielle.

Cet ouvrage très bien structuré permet une consultation pratique pour plusieurs lecteurs intéressés, même s'il s'adresse plus particulièrement aux médecins et aux juristes. Une table de la jurisprudence et de la législation, à la fin du volume, permet au lecteur de s'y retrouver parmi ces nombreuses références. Fort bien documenté, ce volume fait le tour de plusieurs facettes propres à la pratique médicale dans le contexte juridique actuel.

Marc DOYON
Étudiant à la Faculté de droit
de l'Université d'Ottawa

Lyne LÉTOURNEAU, *L'expérimentation animale : L'homme, l'éthique et la loi*, Montréal, Les Éditions Thémis, 1994, 198 pages, ISBN 2-89400-035-9.

With the progress of science, many moral questions have emerged regarding the field of scientific research. The issue of experimentation on humans, aborted fetuses and animals have sparked much controversy and debate. This book, focuses on one particular facet of this vast subject — the topic of animal experimentation. The author notes that every year, 225 million animals are used in biomedical research experiments (p. 3). Given this fact, it is no wonder that the issue of experimentation on animals and the treatment of animals in research facilities has emerged as a serious ethical issue in modern society. On one

hand proponents of animal experimentation proclaim the necessity of using animals to further advance scientific research, while on the other hand, animal rights advocates condemn the use of animals for experimentation.

As Lyne Létourneau, lawyer and research assistant at the Centre de recherche en droit public de l'Université de Montréal, points out in her book, many of our modern day practices regarding the use of animals are being put into question as the issue of the moral implications of animal experimentation resurfaces. In this book, she undertakes to analyze the different points of view regarding this issue as well as the different legal approaches used to ensure that animals are treated humanely.

This book is broken down into two major titles. In the first, entitled *L'homme et l'éthique*, the author provides an overview of the different philosophies that promote the protection of animals so as to show the importance that society has given to this issue. She points out that the origins of the philosophy of the moral treatment of animals dates back to the Old Testament. While this philosophy in no way advocates the cessation of animal experimentation, it does suggest certain norms, especially as regards rules of ethics in the fields that employ the use of animals. She details the factors that have led to the evolution of this principle in the 20th century, factors such as the establishment of ecology as a scientific field and the changing attitude of the public regarding science in general.

The author also exposes two other schools of thought which take a more restrictive view as to the use of animals for biomedical research. An analysis of these philosophies which promote a lesser use of animals for experimentation is undertaken, as it is likely that they will influence, to a certain degree, any future legislation on the issue of animal experimentation.

In the second title of this book, entitled *L'homme et la loi*, the author takes a rather neutral stance. She takes the view that the use of different species of animals for scientific purposes is important for the advance of science; however, she notes that there must be measures in place to ensure that those animals that are used are treated as humanely as possible. It is with this in mind that the author undertakes a study of the various legal systems and the ways in which they control animal ex-

perimentation. More particularly, Létourneau uses as her guideline, the "3R" rule. This rule consists of (1) Replacing animal experimentation with other alternatives where such alternatives exist; (2) Reducing the number of animals used by promoting the breeding of animals for experimentation purposes and by re-using animals in certain circumstances; and (3) Refining experimental procedures so as to minimize suffering.

With these guidelines in mind, the author compares the measures taken in different countries so as to determine the extent to which they comply with the principles laid out by the "3R" rule. To facilitate this study, the book contains several tables which clearly point out which countries have taken measures to promote the protection and humane treatment of animals used in the field of scientific research.

Finally, the author undertakes a detailed study of two different legislative systems' approach to ensuring the humane treatment of animals: the Centralized Model that is used in Great-Britain and the Institutional Model used in Canada. The first model consists of legislation requiring the obtention of permits before any experimentation can be done on animals, whereas the second system relies on institutional committees that are set up in accordance with guidelines laid out by the Canadian Council for the Protection of Animals and whose purpose it is to supervise and inspect research facilities.

The study points out the strengths and weaknesses of the above systems and the ways in which they can be improved. However, the author points out that whatever the system implemented in a given country, the protection of laboratory animals cannot be complete until such time as there is a veritable desire by the government to ensure such a protection (p. 176).

This book manages to cover, in a rather impartial and unbiased manner, a subject which has been the source of heated debate over the past few years. The questions raised and the issues addressed are treated by the author in a very comprehensible and straight-forward fashion, thus making this book a good source of information as regards the topic of animal experimentation.

Richard FRIDMAN
Student at the Faculty of Law
of the University of Ottawa

OUVRAGE COLLECTIF, *Développements récents en droit administratif (1993)*, 194 pages, ISBN 2-89073-851-5, *Développements récents en droit administratif (1994)*, 240 pages, ISBN 2-89451-000-4, Montréal, Les Éditions Yvon Blais Inc.

La collection des publications intitulées *Développements récents en droit administratif*, aux Éditions Yvon Blais, constitue un excellent moyen de mise à jour des connaissances en Droit administratif. Elle est pour ceux qui œuvrent dans ce domaine un outil qui complète admirablement les ouvrages de base. En 1993 et en 1994, la Collection nous présente deux séries d'articles qui ont comme objet central l'impact des Chartes sur l'évolution du Droit administratif; il s'agit de variations fort appropriées sur le thème de la constitutionnalisation progressive de cette branche du droit public.

Rappelons que les textes contenus dans ces Recueils proviennent des journées de formation organisées par le Service de formation permanente du Barreau du Québec, journées qui suscitent toujours un grand intérêt par la qualité des intervenants et des présentations.

Le Recueil de 1993 est concentré sur la Charte québécoise. Y figurent les textes suivants :

- « Charte des droits et libertés de la personne, L.R.Q., c. C-12, articles 9.1, 49 et 51 : développements récents »
René CADIEUX..... 1
- « Les concepts d'égalité et de discrimination dans la Charte québécoise des droits et libertés de la personne »
Madeleine CARON.....39
- « L'originalité de la Charte québécoise en péril »
André MOREL65
- « Le droit à la dignité, au respect de la vie privée et à la jouissance de ses biens »
Yvan BOLDOC.....91
- « Les droits et libertés dans l'entreprise : le dépistage et l'utilisation de renseignements personnels dans le domaine de l'emploi »
Véronique L. MARLEAU..... 107

Qu'il nous soit permis de signaler l'intérêt des textes de Madeleine Caron et d'André Morel notamment, sur le concept d'égalité et de discrimination sous la Charte québécoise, par rapport à la situation qu'on retrouve dans la Charte canadienne. André Morel a raison de soutenir que la jurisprudence a

compromis l'originalité du texte québécois. L'article 9.1 de cette Charte ne s'applique pas à l'article 10. Si le législateur veut faire prévaloir une loi comportant une discrimination sous l'article 10, il doit recourir à la clause nonobstant; sinon, c'est à l'article 20 qu'il faut se référer car c'est lui qui déclare dans quels cas une distinction illicite est justifiée, et par conséquent « réputée non discriminatoire ». M^e Caron souligne de son côté que la jurisprudence développée sur les Human Rights Code des autres provinces peut être fort pertinente à l'interprétation et à l'application de l'article 20 de notre Charte puisque ces Codes contiennent des dispositions analogues.

Le texte le plus élaboré et fouillé de ce Recueil est celui de M^e Marleau sur les droits et libertés dans l'entreprise. Ce texte de 83 pages constitue une synthèse impressionnante de l'état du droit en matière de cueillette et d'utilisation de renseignements personnels en matière d'emploi. Il permet d'apprécier la marge de manœuvre des employeurs face aux divers droits de l'employé : respect de la vie privée, égalité en matière d'emploi, droit à l'information, droit à des conditions de travail justes et raisonnables.

Le Recueil de 1994 est issu des journées de formation permanente des 23 et 24 novembre 1994. On y retrouve les textes suivants :

- « Le pouvoir discrétionnaire de l'administration de la Charte »
Patrice GARANT..... 1
- « L'impact des Chartes sur le recours en injonction »
Martine GRAVEL.....23
- « L'impact de l'article 7 de la Charte canadienne en droit administratif »
Pierre GIROUX, Stéphane ROCHETTE,
Stéphane ROUSSEAU..... 87
- « Le statut d'emploi peut-il constituer un motif de distinction illicite en vertu du paragraphe 15(1) de la Charte canadienne et de l'article 10 de la Charte québécoise ? »
Luc MARTINEAU..... 127
- « L'obligation d'accommodement raisonnable au-delà des relations employeurs-employés »
Michel COULANGES..... 183
- « La reconnaissance et les limites du droit à la vie privée en droit québécois »
Danielle PARENT217

Trois de ces textes prolongent ceux du Recueil de 1993 sur les thèmes de l'égalité dans l'emploi et face à l'emploi, de l'obligation d'accommodement raisonnable dans l'emploi mais aussi au-delà des relations employeurs-employés.

Le texte sur l'article 7 de la Charte canadienne constitue une belle synthèse de l'état du droit de même que de son évolution. La conclusion des auteurs suivant lesquels « il est difficile d'affirmer que l'art. 7 a eu jusqu'à présent un impact majeur en droit administratif » (p. 125) pourrait cependant être nuancée. Les auteurs semblent s'en rapporter principalement aux arrêts rendus par la Cour suprême, mais il ne fait pas de doute que dans des domaines comme ceux du droit pénal, du droit de l'immigration et des réfugiés, la jurisprudence de la Cour fédérale ou d'autres cours est non négligeable. De plus, dans l'ensemble il ne faut pas donner à l'article 7 une portée démesurée qu'il n'a pas. La jurisprudence a donné aux termes « vie », « sécurité », « liberté » une dimension certes restreinte mais raisonnable. C'est ainsi, par exemple, que de nombreux plaideurs se font dire que l'article 7 ne protège pas les droits économiques, c'est-à-dire la sécurité économique, la liberté de commerce, les droits professionnels. Telle a été la volonté du constituant. L'article 7 n'est pas un passe-partout ouvrant la porte à la constitutionnalisation de tous les droits économiques et sociaux!

Le texte le plus fouillé de ce Recueil de 1994 est certes celui de Martine Gravel, tiré d'ailleurs en majeure partie d'un excellent mémoire de maîtrise soumis à l'Université Laval en avril 94. L'idée de traiter de l'injonction parmi les procédures de mise en œuvre des Chartes est d'un grand intérêt parce qu'on ne pourrait concevoir une protection efficace des droits sans contrainte ordonnée par les tribunaux. L'auteur développe bien les distinctions entre l'injonction traditionnelle et l'injonction constitutionnelle ou quasi constitutionnelle; elle aborde aussi la question de l'injonction dite « structurelle ». Elle traite enfin même du rôle qu'ont à jouer les tribunaux administratifs dans la mesure où ils sont habilités à rendre des ordonnances spécifiques. L'auteur n'hésite pas à considérer le Tribunal des droits de la personne et le Tribunal du travail comme des tribunaux administratifs, ce qui n'est pas dénué de fondement, même si on peut les inclure dans une catégorie *sui generis*. La notion de tribunal administratif en est une

fort complexe aux contours imprécis, comme le rappelle le plus récent rapport sur la réforme de la justice administrative (voir *Une justice administrative pour le citoyen*, Ministère de la Justice du Québec, oct. 1994, 158 pages).

Nous avons nous-même, enfin, signé un texte sur le pouvoir discrétionnaire de l'Administration face aux Chartes et notamment la Charte canadienne. Nous y traitons principalement de la question de l'imprécision qui vicia la disposition attributrice de pouvoir discrétionnaire d'un côté, et, d'autre part, de la limitation imposée par la Charte à l'exercice même du pouvoir discrétionnaire. Enfin nous nous posons le problème de la disparition par l'effet de la Charte des immunités protégeant le pouvoir discrétionnaire en matière de responsabilité civile de l'Administration. Cette question revêt une importance nouvelle depuis l'arrêt de la Cour d'appel d'Ontario de décembre 1993, qui confirme les énoncés de plusieurs juges de la Cour suprême. L'article 24(1) de la Charte canadienne est effectivement un fondement de réparation distinct du droit commun de la responsabilité civile applicable à l'Administration. Il s'agit là de l'avènement définitif en droit canadien de la doctrine américaine des *constitutional torts* ou délits constitutionnels, soit un régime de réparation des violations de la Charte dont le critère principal est ce « que le tribunal estime convenable et juste eu égard aux circonstances » (art. 24(1)). Au Québec l'article 49 de la Charte québécoise commande vraisemblablement un régime identique.

Sur près d'une soixantaine de Recueils du Service de formation permanente du Barreau un grand nombre ont été consacrés au droit public; ceux consacrés au droit administratif et notamment les deux derniers de 1993 et 1994, méritent d'être consultés comme des instruments de travail de qualité.

Patrice GARANT
Professeur à la Faculté de droit
de l'Université Laval, Québec